

<http://www.snetap-fsu.fr/L-organigramme.html>



Les instances

- Le SNETAP -

Date de mise en ligne : jeudi 9 juin 2011

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le congrès national

Tous les trois ans, le congrès national du Snetap-[FSU](#) se réunit pour évaluer l'action du syndicat, et fixer ses orientations. Le congrès élit les secrétaires de secteur.

Le congrès national réunit :

- les délégués des sections locales (un par tranche de 20 adhérents) ;
- les délégués des retraités, élus lors des congrès régionaux préparatoires ;
- les secrétaires départementaux ;
- les membres titulaires et adjoints du conseil syndical national.

Avant la modification statutaire de 2011, le congrès se réunissait tous les deux ans.

Le conseil syndical national

Entre deux congrès, le conseil syndical national, qui se réunit au moins trois fois par an, fixe l'action du syndicat, dans le respect des mandats adoptés par le congrès national.

Le conseil syndical national est composé des :

- représentants des [régions](#), élus directement ou par procuration lors des congrès régionaux ;
- représentants des catégories, élus directement par tous les adhérents ;
- secrétaires de secteur, élus par le congrès.

Le Bureau National

Il est composé de 15 membres élus par le Conseil Syndical National, en son sein, lors du congrès national.

Il est chargé d'appliquer les décisions du conseil syndical national. Il se réunit une fois par mois.

Les commissions permanentes

Il existe deux commissions dont les membres (ou certains d'entre eux) sont élus lors des congrès :

- la commission de contrôle est chargée de veiller au respect des statuts et du règlement intérieur, et d'organiser les élections et les votes nationaux ;

Les instances

- la commission de conciliation est chargée de résoudre de façon amiable les différends qui pourraient survenir entre les adhérents.